

	
Délibération n° 2026-46	Réception par le préfet : 06/05/2026 Conseil Municipal du Mardi 28 Avril 2026
FINANCES	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions budgétaires
<p>Le Mardi Vingt Huit Avril, deux mille vingt six à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, Salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 30%;"> <p>Date de convocation : 14/04/2026</p> <p>Membres présents : 31</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 1</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 0</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 05/05/2026</p> </div> <div style="width: 65%;"> <p>Présents : Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Régis LEPRETRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Madame Marie-Josée POMMIER, Monsieur Damien HAGNERÉ, Madame Loëtitia PHILIPPOT, Monsieur Philippe RAMET et Madame Pauline FOURNIER Adjoints, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Bérénice ROUX, Monsieur Serge MATHIAS, Madame Nathalie BONVOISIN, Monsieur Emmanuel LEPRETRE, Madame Allison CALOIN, Monsieur Fabien RAMET, Madame Aurélie HENRIETTE, Monsieur Arnaud HOLMÈS, Madame Athénaïs CATHERIN, Monsieur Philippe CARALP, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Laurent WAROT, Madame Cécile LOTH-FOURNIER, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Antoine DE ROCQUIGNY, Monsieur Franck CAUX, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Paul BERRIER, Madame Brigitte DHALENNE et Monsieur Dominique RAMET, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Franck CAUX à Monsieur Franck TINDILLER.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : 0</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Nathalie TILLIER</p> </div> </div> <p>Objet : Budget annexe Port de Plaisance Affectation du résultat 2025</p>	
Rapporteur : Régis LEPRETRE, Adjoint Finances	
Synthèse de la délibération :	Budget annexe Port de Plaisance Affectation du résultat 2025

Après avoir adopté le Compte Financier Unique du budget annexe Port de Plaisance **et après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme indiqués ci-après :

PORT DE PLAISANCE - Affectation des résultats 2025

Libellé	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)
Opérations Réalisées en 2025	174 879,25	181 169,09	6 289,84	8 648,92	57 691,20	49 042,28
Résultats 2024 reportés	0,00	2 239,91	2 239,91		57 256,16	57 256,16
Résultats année 2025	174 879,25	183 409,00	8 529,75	8 648,92	114 947,36	106 298,44
Restes à Réaliser 2025						0,00
Résultat Global			8 529,75			106 298,44

Résultat de fonctionnement dégagé en 2025	8 529,75	
Affectation obligatoire à l'investissement	0,00	Compte 1068 - R.I - Excédents de fonctionnement capitalisés
Excédent de fonctionnement reporté en 2026	8 529,75	Compte 002 - D.F - Excédent antérieur reporté Fonctionnement
excédent lent d'Investissement reporté en 2026	106 298,44	Compte 001 - R.I - Excédent antérieur reporté Investissement

	Dépenses	Recettes
1068 - R.I : Excédent de fonctionnement capitalisé		0,00
002 - R.F : Excédent antérieur reporté en Fonctionnement		8 529,75
001 - R.I - Excédent antérieur reporté Investissement		106 298,44
R.I : Restes à Réaliser Recettes		0,00
D.I : Restes à Réaliser Dépenses	0,00	
Solde	0,00	114 828,19
Solde excédentaire		114 828,19

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 05 Mai 2026 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Sébastien BAILLET

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

